

## Refonte de la Commission Europe – Mise en place des groupes de travail

---

Pour améliorer la sensibilisation et la mobilisation des membres ainsi que notre organisation collective sur les questions européennes, il est apparu comme indispensable de réorganiser la Commission Europe.

Les objectifs de la commission Europe et de ses réunions étaient trop nombreux et distincts (à la fois objectifs d'information, de sensibilisation, coordination de l'implication de CSUD dans CONCORD, activités de plaidoyer, etc.). Il nous semble également nécessaire d'ouvrir les travaux de la Commission à d'autres membres qui ne sont pas membres mais sont intéressés par certains sujets européens.

Les membres de la Commission Europe ont donc pris la décision d'aller vers un fonctionnement plus *ad-hoc* et transversal par le biais de groupes de travail ouverts portant sur les enjeux prioritaires en cours au niveau européen.

**Les demandes et les attentes des membres exprimées dans le questionnaire Europe, diffusé début 2013, nous ont permis d'identifier 5 thématiques de groupes de travail pour l'année 2013 :**

- La cohérence des politiques,
- Le budget 2014-2020,
- La politique UE et société civile,
- Les élections européennes 2014,
- Les engagements volontaires à l'international.

### Groupe de travail sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020

#### 1. Rappel du contexte :

Le 8 février dernier, le conseil Européen s'est accordé sur le budget de l'Union européenne pour les sept prochaines années y compris pour l'action extérieure de l'UE. Le montant des engagements du titre 4 « l'Europe dans le monde » ne dépassera pas 58,7 milliards d'euros, le 11ème Fond Européen de Développement sera quant à lui de 27 milliards d'euros. Les négociations continuent cependant entre États membres afin de répartir ce budget au sein des différents instruments composant le titre 4. Les organisations de la société civile appellent les États à prêter une attention particulière à la ventilation du titre 4 pour 2014-2020.

Elles demandent notamment la priorisation des instruments les plus axés vers des objectifs de développement et d'aide humanitaire, conformément aux objectifs de l'Union Européenne pour l'action extérieure, tels que définis par le traité de Lisbonne aux articles 21, 208 et 214

Les instruments à prioriser sont orientés sur les pays qui en ont le plus besoin et qui soutiennent la mise en œuvre de politique de réduction de la pauvreté et de développement, y compris pour les droits de l'homme et la sécurité des populations, et la mise en œuvre d'objectifs humanitaires, à savoir :

- L'instrument de coopération au développement (ICD),
- L'instrument d'aide humanitaire, de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH),
- L'instrument de stabilité (IS)
- L'Instrument européen de voisinage (ENI)

En parallèle ont également lieu les négociations interinstitutionnelles sur le règlement des instruments notamment le FED et l'ICD, établissant les champs de compétences des institutions sur ces instruments, les règles de modifications, la répartition entre les programmes thématiques et géographiques, les pays éligibles, les secteurs prioritaires pour ces programmes.

Enfin le dernier chantier en discussion concerne la programmation qui définira les enveloppes pour chaque pays et pour les programmes transversaux ainsi que leur contenu (secteurs prioritaires, objectifs spécifiques, modalités de l'aide et activités)

## **2. Objectifs**

### ➤ **Objectifs spécifiques :**

- Alimenter Coordination SUD sur les évolutions en cours au niveau européen. Notamment en lien avec les groupes de travail de CONCORD (MFF, FDR, Cotonou) et partager des éléments d'analyse sur l'agenda politique européen concernant le budget 2014-2020 et son suivi annuel.
- Nourrir les positions des groupes pertinents de CONCORD
- Dégager des positionnements spécifiques à Csud sur ces enjeux.
- Défendre ces positions auprès des décideurs français à Paris et Bruxelles en charge de ces questions

### ➤ **Valeur ajoutée du groupe de travail ad-hoc:**

Mettre à profit l'expertise des membres de SUD; mutualiser et partager les analyses ; sensibiliser et mobiliser davantage les membres de Coordination SUD sur les enjeux européens liés à cette thématique. Créer une expertise des membres sur ces enjeux afin d'influencer la France, voix influente aux niveaux européen lors des discussions budgétaires européennes.

## **3. Composition :**

Le groupe de travail sera composé en partie de représentants d'associations membres de la Commission Europe intéressés par le sujet. Il est ouvert aux membres de Coordination SUD qui ne sont actuellement pas membres de la commission Europe.

**Chef de file : Bruno Rivalan, GHA.**

**Contact Secrétariat CSUD : Aurélie Beaujolais – 01 44 72 87 11,  
[beaujolais@coordinationsud.org](mailto:beaujolais@coordinationsud.org)**